



# SYNDICAT DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DE LA GUADELOUPE

*Saint François le 13 février 2017*

## **Objet : Assemblée Générale ordinaire 2017**

Cher(e) collègue,

Tu es cordialement invité à l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 le :

**Samedi 04 mars 2017**

Au Cabinet de Kinésithérapie de Tabanon  
(Cabinet Boudillon route de Tabanon –sommet de Versailles  
Petit Bourg)

**A 10H précise**

## **Ordre du jour :**

Année 2016

- Rapport Moral du Président
- Rapport Activités
- Bilan Financier
- Renouvellement du bureau
- Question diverses :
  - Actualités négociations conventionnelles
  - Formations DPC, FIFPL
  - Obligation d'accepter le règlement par CB pour les membres d'une association agréée (AGA)
  - Actualité : Prescription par les médecins depuis le 31/12/2016 d'une APA pour les patients ALD . Prise en charge possible par MK, psychomot, enseignants APA, éducateurs sportifs, + certains diplomes. Selon état de santé, c'est un professionnel de santé qui doit le prendre en chare.
  - Carte avec numéro RPPS
  - Toute autre question devra être inscrite en début de l'AGO

Nous souhaitons la présence effective de tous afin d'avoir un débat constructif car l'avenir de notre Kinésithérapie est entre nos mains.

Si toutefois vous n'êtes pas disponible ce jour-là, prière de bien vouloir remplir le pouvoir ci-joint.

Le secrétaire Général  
Thibaut FROMENTAL

**POUVOIR\***

Je soussigné (e)

.....

Demeurant à .....

Donne expressément pouvoir par la présente à :

.....

Demeurant à .....

D'agir en mon nom auprès du Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes de la Guadeloupe lors l'Assemblée Générale du 04 mars 2017.

Fait à ....., le .....

Faire précéder la signature de la mention « BON POUR POUVOIR ».

---

\*Vous pouvez transmettre votre pouvoir à la personne de votre choix ou nous l'adresser :

Par courriel à :

- [kineguadeloupe@gmail.com](mailto:kineguadeloupe@gmail.com)